



# ORIENTATION EN TERRAIN BOISE

## PROCEDURES OBLIGATOIRES

<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN. (Sortie)</li> <li>• Circulaire n°92-196 du 03/07/92 (B.O. 29 du 26/07/92)</li> </ul>
<b>Autorisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du directeur d'école.</li> <li>• Des propriétaires de terrains (voir cartes des lieux accessibles, charte d'accueil des classes, convention existante ONF...).</li> </ul>
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées (cf. Fiche I-13).</i></li> <li>• Information des accompagnateurs bénévoles et de leur rôle.</li> <li>• Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d'école.</li> <li>• Information de l'IEN.</li> </ul>
<b>Assurances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs, lors d'une sortie régulière.</li> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.</li> </ul>
<b>Encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole maternelle cycle 2 : jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe + un intervenant agréé ; au-delà, un intervenant agréé supplémentaire pour 8.</li> <li>• Ecole élémentaire : l'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe ; au-delà de 30 élèves, 1 intervenant agréé supplémentaire pour 15.</li> </ul>
<b>Qualification</b>	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité et il peut, à sa demande, être assisté par un intervenant extérieur <b>dûment agréé par la directrice académique des services de l'éducation nationale</b> et autorisé par le directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intervenants rémunérés :</b> B.E. dans l'activité. BAPAAT course d'orientation sous la responsabilité d'un B.E. E.T.A.P.S. pouvant justifier d'une compétence dans l'activité. BESAPT pouvant justifier d'une compétence dans l'activité.</li> <li>• <b>Intervenants bénévoles :</b> Reconnaissance de compétence dans l'activité.</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une trousse de secours, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence.</li> <li>• Voir les règles de fonctionnement du dossier orientation.</li> </ul>



## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

<b>C1</b>	Espace familial restreint
<b>C2</b>	Espace familial élargi
<b>C3</b>	Espace inconnu élargi

<b>Lieux d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les dates permises (voir la convention avec l'O.N.F.).</li> </ul>
<b>Conditions matérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser de préférence des cartes en couleur à échelle réduite de l'ordre du 1/5000 éventuellement protégées d'une pochette transparente qui n'empêche pas de les plier.</li> <li>Prévoir des crayons à papier et une gomme.</li> <li>Prévoir un vêtement de pluie, des chaussures adaptées.</li> <li>Prévoir boissons et aliments énergétiques.</li> <li><i>En complément, utilisation des boussoles de type « Silva » ou « Recta » pour certaines situations notamment en fin d'apprentissage au cycle 3.</i></li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser un espace bien délimité par des routes, des lisières, des ruisseaux...</li> <li>Le passage en milieu boisé ne peut se faire qu'après s'être assuré d'un certain nombre de compétences (lecture de carte, déplacements orientés...).</li> <li>Les espaces d'action doivent être reconnus au préalable et ne pas présenter de danger particulier (abrupt important, trou profond...).</li> <li>S'il n'existe pas de limites bien franches, un balisage s'impose pour délimiter l'espace d'action.</li> <li>Organiser des groupes, munis d'une montre, avec consigne de rester groupés et de respecter les horaires.</li> <li>Prévoir un signal sonore puissant de fin d'activité, et un véhicule.</li> <li>Prévoir une trousse de secours, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence (téléphone portable).</li> </ul>
<b>Proposition d'organisation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser la classe en groupes de 3 élèves maximum.</li> <li>Au cycle 2, ces groupes sont accompagnés d'adultes.</li> <li>Au cycle 3, on peut constituer des groupes autonomes de 3 élèves maximum.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette activité doit faire l'objet d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire.</li> <li>L'orientation doit s'envisager sur les 3 cycles et permettre aux enfants de prendre des repères d'abord dans l'espace proche (classe, école), avant d'aborder des espaces plus éloignés (terrains de sport, parcs, quartiers) avant de pratiquer l'activité en forêt, en milieu connu, puis inconnu.</li> <li>Privilégier les situations où les points de départ et d'arrivée sont communs. Un adulte reste au point de départ.</li> </ul>
<b>Documentation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les activités d'orientation</b> – Revue EPS – Essai de réponses</li> <li><b>Education physique et polyvalence au cycle 2</b> – Corpus 1 – SCEREN – CRDP des Pays de la Loire</li> </ul>
<b>Bibliographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://www.crdp-nantes.cndp.fr/">http://www.crdp-nantes.cndp.fr/</a></li> <li><b>Rencontre à la carte</b> – Classeur USEP – IGN – <a href="http://www.usep.org/">http://www.usep.org/</a></li> <li><b>Activités d'orientation Edusarthe</b> – DSDEN 72</li> </ul>
<b>Personne ressource</b>	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.